

Quelques Messages du jour archivés ...

MESSAGE DU JOUR (-> 10/05/2010) : Ca y est, enfin !, les versions corrigées de l'étude d'impact sanitaire et des dernières études techniques sont arrivées. Résultats Et bien, le moins que l'on puisse dire c'est qu'il y a encore malheureusement plusieurs points cruciaux qui nous interpellent fortement. Un exemple : les concentrations en polluant mesurées chez les riverains, avant l'installation de la tour de lavage des fumées, sont 200 à 5000 fois plus importantes que les prédictions de la simulation informatique sur laquelle sont basées toutes les conclusions. Les explications fournies pour expliquer ces différences énormes nous semblent bien peu crédibles ... Et depuis la mise en service de la tour de lavage me direz vous ? Et bien après plus de 6 mois d'attente, nous avons reçu le rapport des analyses réalisées dans la nuit du 10 au 11 décembre dernier. Résultats : niveau odeur, l'amélioration est nette, par contre un point important nous inquiète ; lorsque les mesures ont été faites, la température extérieure était basse (7 à 8°C) et la température de l'eau de lavage du système de filtrage a été mesurée à plus de 30°C or le fabricant prévient que si la température de cette eau atteint 40°C, le système de filtrage devient inefficace. Que va t'il se passer ce printemps et cet été lorsque les températures vont remonter et que la tour de lavage va chauffer en plein soleil ?????

MESSAGE DU JOUR (-> 30/05/2010) : Le dialogue, déjà fragile et pour le moins épisodique, avec les pouvoirs publics (DDASS, CIRE, Préfecture, DRIRE-DREAL) et l'exploitant de l'usine semble rompu. Dans sa dernière contre-expertise de la nième correction de l'étude d'impact sanitaire, le Collectif PLC avait mis en évidence de graves manquements qui remettent en cause sa validité. A ce jour, nous n'avons pas reçu la moindre réponse à nos interrogations, preuve de l'embarras que notre rapport provoque. Silence de mort de la DRIRE-DREAL et de la DDASS-CIRE malgré nos relances. Seul le Secrétaire Général de la Préfecture, Mr Latron, nous a répondu pour nous notifier une fin de non recevoir concernant notre demande de réunion technique. La Préfecture se retranche derrière l'avis de la CIRE qui a fini par valider la méthodologie de l'étude d'impact sanitaire même si elle signale des manquements potentiellement graves. Nous trouvons cette attitude incompatible avec la recherche de la vérité et c'est pourquoi nous avons renouvelé notre demande de réunion à la Préfecture.

Côté Crès, les choses bougent. Dans la Gazette de ce mois ci, les conseillers municipaux d'oppositions interpellent le Maire, Mr Bonnal, sur sa gestion très approximative du problème ASTEN. Ils demandent en particulier que ce dossier majeur soit débattu en conseil municipal et qu'une réunion publique d'information soit organisée par la Mairie. Nous espérons qu'ils seront entendus et que les Créssois pourront enfin être informés comme ils en ont le droit.

MESSAGE DU JOUR (-> 06/06/2010) : Après la condamnation d'Eurovia pour faute inexcusable suite au décès de l'un de ses ouvriers travaillant dans l'épandage de bitume fumant sur les routes (voir notre page SPECIALE), la toxicité des fumées d'hydrocarbures éclate au grand jour. Raison de plus, selon nous, pour faire rapidement toute la lumière sur les points noirs qui persistent dans le dossier de l'usine d'asphalte ASTEN-SLPA du Crès. Pour l'instant, toujours pas de nouvelle de la Préfecture et de notre deuxième demande de réunion générale. Il semble cependant que la Préfecture, via la DRIRE/DREAL, a récemment demandé à l'exploitant de faire réaliser des analyses complémentaires concernant l'hydrogène sulfuré (H₂S), le Naphtalène (HAP cancérigène, voir ICI) ainsi que d'autres polluants qui posent problèmes (dont le dioxyde de Soufre SO₂). Espérons que ces nouvelles mesures permettront d'identifier la cause des troubles de la santé ressentis par la population l'année dernière car selon l'étude d'impact

sanitaire, circulez ! il n'y a pas de problème !. Côté municipalité du Crès, la situation a enfin évolué favorablement. Le Collectif a été reçu lundi dernier par le maire Mr Bonnal. Lors de cette réunion, le Collectif a présenté un résumé du dossier en insistant sur les anomalies qu'il contient encore et pour lesquelles nous n'avons toujours pas reçu d'explications. En réaction, Mr le Maire nous a assuré qu'il appuierait notre demande de réunion générale auprès de Mr le Préfet et qu'une motion exigeant le déménagement de l'usine, dans les plus brefs délais, serait présentée lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le 9 Juin à 19h, salle du Chai. Venez nombreux !

MESSAGE DU JOUR (->23/09/2010) : Bonne rentrée à tous ! Rien de neuf pendant les vacances : La Préfecture, via la DRIRE/DREAL, a imposé à l'exploitant de faire réaliser des analyses complémentaires concernant l'hydrogène sulfuré (H₂S), le Naphtalène (HAP cancérigène, voir ICI) ainsi que d'autres polluants (dont le dioxyde de Soufre SO₂). Ces nouvelles mesures ont été rajoutées officiellement à l'arrêté préfectoral contrôlant les activités de l'usine et seront renouvelées tous les 6 mois ... Côté municipalité du Crès, le Collectif a été reçu le 31 Mai par le maire, Mr Bonnal, qui a fait voter une motion (le 9 Juin), exigeant le déménagement de l'usine dans les plus brefs délais. Il a aussi envoyé, le 18 Juin, un courrier à Mr le Préfet (voir copie ci-dessous) reprenant les demandes du Collectif dont notamment celle concernant l'organisation d'une réunion générale. Côté Préfecture, notre troisième demande de réunion en Préfecture a essuyé un nouveau refus et cette fois ci, c'est Mr le Préfet qui s'engage personnellement à veiller à ce que des réponses claires soient apportées à chacune de nos interrogations. A suivre donc ... En attendant, nous sommes toujours sans nouvelle de la DDASS concernant l'étude du registre des cancers de l'Hérault qui devait être réalisée à la demande de la Préfecture (voir CR ci-dessous). En effet, cette enquête, qui est pourtant fondamentale pour évaluer le risque sanitaire long terme, est absente de l'étude d'impact sanitaire Nous restons donc très vigilant car après la condamnation d'Eurovia pour faute inexcusable suite au décès de l'un de ses ouvriers travaillant dans l'épandage de bitume fumant sur les routes (voir notre page SPECIALE), la toxicité des fumées d'hydrocarbures est à présent de notoriété publique !. Nous allons donc devoir repasser à l'offensive !!

MESSAGE DU JOUR (->14/02/2011) : Une nouvelle année commence, la troisième déjà pour le Collectif Pollution Le Crès ... Il est temps de dresser un bilan des deux années passées en résumant les principales avancées positives et les points noirs qui subsistent encore.

- Alerte des habitants et des pouvoirs publics : La loi du silence, entretenue par les promoteurs mais aussi par la municipalité du Crès, a trompé des centaines de nouveaux habitants venus s'installer dans les nouvelles ZAC qui encerclent l'usine. Grâce à notre site internet, notre blog, Facebook (NEW !), nos manifestations, la presse et la TV, l'INFO circule enfin ! L'intervention d'élus locaux responsables a aussi joué un rôle positif en poussant la Préfecture à imposer un nouvel arrêté d'exploitation beaucoup plus contraignant à ASTEN.

- La pollution atmosphérique ; les odeurs asphyxiantes de soufre et de bitume ont disparu début 2010, Ouf !. La raison ? l'abandon de la poudre d'asphalte (très riche en produits toxiques) par l'exploitant et une diminution par 4 des activités de l'usine. Le système de filtrage installé fin 2009 n'y étant probablement pour rien puisque les dernières analyses (voir ci-dessous) semblent montrer qu'il est inefficace (concentrations en HAP identiques à celles mesurées avant l'installation des filtres). L'air que nous respirons est donc encore toxique ! L'impact sanitaire : une grave question nous taraude. Comme l'amiante, le Médiateur et autres scandales, quelles ont été les conséquences sur la santé des riverains de 40 années de pollution atmosphérique ? La balle est dans le camps de la

DDASS/ARS mais rien ne bouge ! Restons mobilisés et exigeons plus jamais de respirer de l'air pur !

MESSAGE DU JOUR (->04/03/2011) : Une bonne et une mauvaise nouvelle ! Commençons par la bonne : une réunion entre les maires du Crès, de Jacou, d'un représentant d'AIR-LR et des membres du Collectif PLC a permis d'entériner la décision de mettre en place une surveillance de la qualité de l'air sur les communes du Crès, de Jacou et de Castelnau-le-Lez, touchées par la pollution de l'usine ASTEN-SLPA et par la Z.I. de Vendargues. C'est l'Agglo, déjà signataire d'une convention avec AIR-LR, qui va en faire la demande officielle (Mr Castet, Maire de Jacou a déjà pris les devants, merci à lui). AIR-LR fera ensuite une proposition d'étude basée sur les données de pollution atmosphérique provenant du dossier ASTEN-SLPA. Voilà une sage décision qui aura un rôle dissuasif sur les industriels qui polluent l'air que nous respirons.

La mauvaise nouvelle à présent. La mairie du Crès, en la personne de Pierre Bonnal, candidat aux élections cantonales, vient de dire tout haut dans son bulletin de campagne ce qu'il pense tout bas depuis le début. A savoir, que depuis 40 ans l'usine était sous étroite surveillance (Oh !!), qu'il a fait tout ce qui lui était possible en tant que Maire pour respecter l'environnement (Oh !!) et que les enquêtes de santé publique démontraient qu'il n'y avait aucun risque (Oh !!). Quand on pense aux dizaines de témoignages, aux 850 signatures de la pétition, aux explications et avertissements que nous lui avons fournis, une telle attitude dépasse l'entendement ! Mr Bonnal, avec ces quelques phrases vient de balayer de sa main près de 3 ans de notre travail pour faire cesser la pollution. Ce geste, à but manifestement purement électoraliste, est pour nous le signe que Mr le Maire du Crès se range définitivement du côté des pollueurs et qu'il n'a, à l'évidence, aucune considération pour la santé de ses administrés. En conséquence, poursuivant plus que jamais son action, le collectif décide de cesser immédiatement toutes relations avec Mr Bonnal, cela ne sert à rien, il n'écoute pas il n'a jamais rien écouté.